

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS

**DECRET N°2016-0328/PM-RM DU 13 MAI 2016
PORTANT PROROGATION DE LA MISSION DE LA
CELLULE DE COORDINATION ET DE SUIVI DU
PROGRAMME DECENNAL DE DEVELOPPEMENT
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR
L'EMPLOI (PRODEFPE)**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2013-434/PM-RM du 09 mai 2013 portant création de la Cellule de Coordination et de suivi du Programme décennal de Développement de la Formation professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE) ;

Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : La mission de la Cellule de Coordination et de Suivi du Programme décennal de Développement de la Formation professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE) est prorogée pour une durée de six (06) ans à compter du 08 mai 2016.

Article 2 : Le ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de la Jeunesse et de la Construction citoyenne, le ministre de l'Administration territoriale, le ministre de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de l'Enseignement supérieur et le ministre de l'Education nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 mai 2016

**Le Premier ministre,
Modibo KEITA**

**Le ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle
de la Jeunesse et de la Construction citoyenne,
Mahamane BABY**

**Le ministre de l'Administration territoriale,
Abdoulaye Idrissa MAIGA**

**Le ministre de la Décentralisation et de la Réforme de
l'Etat,
Mohamed Ag ERLAF**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,
Dr Boubou CISSE**

**Le ministre de l'Enseignement supérieur,
Mountaga TALL**

**Le ministre de l'Education nationale,
Pr Kénékouo dit Barhtélémy TOGO**

**DECRET N°2016-0329/PM-RM DU 13 MAI 2016
PORTANT NOMINATION DU CHEF DE LA
CELLULE D'APPUI A LA DECENTRALISATION/
DECONCENTRATION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°09-584/PM-RM du 6 mai 2009 portant création de la Cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration de l'Environnement et de l'Assainissement ;

Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 8 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Amadou DOUMBIA**, N°Mle 0100-627.Z, Professeur titulaire de l'Enseignement, est nommé **Chef** de la Cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration de l'Environnement et de l'Assainissement.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 mai 2016

**Le Premier ministre,
Modibo KEITA**

**Le ministre de l'Environnement et de l'Assainissement
et du Développement durable,
Ousmane KONE**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,
Dr Boubou CISSE**